Quarante-cinquième année. — N° 179. (EDITION DU MATIN) JEUDI 28 JUIN 1900.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattebouw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemoux, rue de la Station. — En vente à Paris aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

CE NUMÉRO Comprenant SIX PAGES NE DOIT ÉTRE VENDU QUE 5 CENTIMES

LES MASSACRES D'ÉTRANGERS
EN CHINE

L'Europe entière a en ce moment les yeux tournés vers l'Extrême-Orient, où, si loin de nous, privés depuis peu de toutes communications avec leurs patries respectives, incapables par conséquent de réclamer une aide peut-être bien nécessaire, et impuissants même à donner de leurs nouvelles et à rassurer leurs parents, dont l'angoisse bien naturelle s'accroît de jour en jour, nos malheureux compatriotes subissent un sort qu'il nous est difficile de prévoir.

Mais si nous éprouvons en ce moment, en pensant à ces enfants perdus de l'Europe, égarés dans un pays de cruauté et de fanatisme, les plus fortes et les plus communes angoisses que nous ayons jamais ressenties, rien ne nous dit pourtant qu'elles soient en rien justifiées et que la providence chrétienne a désarmé devant quelque féroce génie chinois.

***

A voir, bonasses d'aspect, avec de grosses figures et de gros bedons, de longues queues qui les apparentent aux jovials magots des cheminées, une expression plutôt pusillanime que cruelle, les Célestes que nous rencontrons ici, en France, et que l'Exposition a rassemblés cette année plus nombreux qu'à l'ordinaire, on a grand'peine à croire que ces bourgeois à lunettes d'Orient, de pacifique attitude apparente, se puissent transformer, rentrés chez eux, en intransigeants défenseurs des lois sacrées et en barbares exterminateurs d'étrangers.

On aurait tort, pourtant, de se fier à cette hypocrite et rassurante bonhomie, que contredisent d'ailleurs certains aspects physionomiques, certaines expressions d'une perfidie et d'une cruauté instinctives où se décèle le génie de férocité, de ruse et de superstition dissimulée, des terribles races asiatiques. Et pour se bien persuader que ces populations sont capables des plus grands forfaits et des plus grands crimes contre l'humanité, on n'a qu'à feuilleter le Mémorial des martyrs qui ont, depuis trente ans, dans un but généreux de civilisation et de progrès, laissé couler leur sang sur cette terre qu'il n'a pas, hélas ! sanctifiée ni moralisée.

Aux *Missions étrangères*, on trouvera, dans une chambre dite « des martyrs », maintes reliques sanglantes et funèbres qui fourniront matière aux rêveries les plus tristes et aux regrets les plus douloureux : mouchoirs trempés de sang, instruments de supplices raffinés, soutanes percées de mille trous par des poignards, peintures naïves reproduisant des exécutions ou plutôt des assassinats, en un mot d'innombrables attestations du sort fatal qu'éprouvèrent, dans leur œuvre de noble et grandiose propagande, des martyrs résignés d'avance, dévoués à l'idée suprême et qui exposèrent leurs pauvres vies en parfaite connaissance de cause.

Car là, comme partout, ce furent surtout des prêtres, des évêques, des apôtres, apportant avec eux la bonne parole de paix, de fraternité, d'amour universels qui tombèrent, premières victimes des fureurs impies et populaires.

Mais s'il fallait relater ici les noms de tous ces humbles héros tombés isolément çà et là, sur la route périlleuse du Devoir, la liste serait trop longue. Aussi bien ne furent-ils pas, jusqu'aux derniers événements, les seuls étrangers, sinon les plus marquants, que la mort vint, traîtreusement, frapper dans ces parages. A cet égard, un livre très documenté et pittoresque de M. Planchut, *les Célestes*, nous renseigne abondamment, trop abondamment.

La journée du 22 juin 1870 restera tristement célèbre, dans les annnales de l'histoire des Français d'Extrême-Orient, comme une des journées les plus atroces, les plus sanglantes qu'on ait enregistrées.

Ce 22 juin, les Français connurent la persécution chinoise depuis la naissance de l'aube jusqu'à la tombée du soir. Poursuivis dans la rue, ils se réfugièrent et se barricadèrent dans leurs maisons, que la populace assaillit aussitôt et dont elle ne tarda pas à s'emparer, détruisant tout ce qui lui tombait sous la main et massacrant, sans épargner personne, tous les « diables étrangers » qu'elle réussit à atteindre.

***

La première victime qui tomba sous les coups fut le consul, M. Fontanier. Dès les premières manifestations hostiles, il s'était rendu auprès du gouverneur de Tien-Tsin, Chong-Ho, dont l'inertie fut la seule cause de tant de deuils, et l'avait supplié d'intervenir en faveur de ses compatriotes, adjuré, puis, à la fin, dans son impatience et l'affolement de sa responsabilité, menacé d'un revolver qu'il tira de sa poche. Il tomba aussitôt sur place.

Cependant les « lettrés » qui dirigeaient les tueries ne se considérèrent pas comme satisfaits par ce premier sacrifice. Ils désignèrent aussitôt à la tourbe d'autres victimes : M. Thomassin, d'abord, interprète de la légation, qui, accompagné de sa femme, se jeta dans le canal passant devant le consulat, essayant de se sauver ainsi, mais fut assommé et lapidé ainsi que sa compagne avant d'avoir remis pied à terre. Un négociant, M. de Chalmaison, et sa femme subirent le même sort ainsi que la femme du consul, Mme Fontanier, et, chose navrante entre toutes, cent orphelins que l'abbé Chevrier avait réunis en hâte autour de lui et qui périrent en même temps que lui.

Cependant quelques Sœurs, rassemblées à Tien-Tsin dans un couvent, s'étaient groupées autour de leur supérieure qui s'efforçait de les rassurer sans partager elle-même les illusions qu'elle leur donnait, sachant trop bien que les « lettrés » lui en voulaient plus qu'à tout autre.

En effet, la persécution, retardée jusqu'à la nuit — dans quel dessein où par quel oubli ? — s'acharna davantage sur elles. Outragées de la pire façon, martyrisées avec mille raffinements de cruautés, elles furent toutes massacrées, après de longues et terribles tortures. Elles moururent avec les dernières syllabes des prières expirant sur leurs lèvres. Une d'entre elles, qui avait réussi à se sauver, déguisée en Chinoise, fut reconnue et partagea aussitôt le sort des autres infortunées.

A la suite de ces terribles événements, le gouvernement chinois, comprenant la nécessité de représailles, fit couper le cou à quelques-uns des plus obscurs bandits et envoya pour présenter ses excuses, savez-vous qui ? le misérable Chong-Ho lui-même, gouverneur de Tien-Tsin, qui n'avait rien fait pour empêcher tous ces massacres et fut reçu ici, en France, avec tous les honneurs réservés à sa haute dignité !...

Cette démarche n'empêcha d'ailleurs pas comme vous pouvez bien penser, les massacres de suivre leur cours.

Quelque temps après, un missionnaire, M. Hué, trouvait la mort dans le Sé-Tchuen ; deux autres prêtres furent brûlés vifs et quatre autres qui les accompagnaient coupés en morceaux.

En 1874, après un périlleux voyage d'exploration et d'instruction dans le milieu de la Chine, un jeune attaché à l'ambassade anglaise à Pékin, M. Margary, envoyé à la découverte par son ministre, M. Wade, partait de Shang-Haï vers Bâmo, tandis qu'un de ses collègues, le colonel Browne, parti de Bâmo, devait le rencontrer à mi-route.

L'attaché anglais, maintes fois attaqué ou insulté dans le cours de son voyage, mais comptant sur son énergie pour se défendre, traversa le Yunnan et fut assassiné enfin en Birmanie, au cours d'une promenade, tandis qu'à quelques heures d'intervalle, son collègue, qui n'avait pu parvenir encore à le rejoindre, attaqué à son tour, ne devait son salut qu'au dévouement et au courage de son escorte.

***

A cette triste et déjà trop longue liste des étrangers morts au pays jaune, dans ces atroces circonstances, faudra-t-il donc bientôt ajouter des noms nouveaux ?

Espérons que non, et que l'énergique intervention des puissances saura vite couper les griffes du dragon chinois.

T. P.

Informations

LE PAVILLON AGRICOLE BELGE AUX INVALIDES

Paris, 26 juin. — A l'occasion de l'inauguration du pavillon agricole belge aux Invalides, un banquet a été offert hier au soir par les sociétés coopératives laitières de Belgique, dans le pavillon même de ces sociétés, sous la présidence du ministre de l'agriculture belge, le baron Van den Bruggen qui, à l'heure des toasts, a prononcé un petit discours plein de cordialité et de sympathie pour la France.

Ont pris également la parole : le comte de Ribeaucourt, sénateur, le baron de Péon, président du pavillon, M. Vercruysse, commissaire général du gouvernement belge, le bourgmestre de Bruxelles, M. Demot.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. de Lagorsse, ancien député, de Vuyst, Troude, Silz, de Loverdo, Pabst, etc.

UN DEJEUNER A L'ELYSEE EN L'HONNEUR DU PRINCE ROYAL DE GRECE

Paris, 26 juin. — Le président et Mme Loubet ont offert ce matin un déjeuner en l'honneur du prince royal de Grèce.

Le prince est arrivé à midi un quart à l'Elysée. Les honneurs militaires lui ont été rendus. Au déjeuner assistaient les ministres ainsi que M. Delyannis, ministre de Grèce à Paris, et les membres de la commission hellénique à l'Exposition. Une musique militaire s'est fait entendre pendant le repas.

LA SOCIETE DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Paris, 26 juin. — Aujourd'hui a eu lieu, rue d'Athènes, l'ouverture de la trente et unième session de la société des agriculteurs de France sous la présidence du marquis de Vogüé, président de la société. L'affluence a été grande. Remarqués notamment : MM. le comte de Lucay, Teissonnières, Blanchemain, Aylies, de Montplanet, Jacques Piou, vicomte de Luppé, Dupont, baron de la Bouillarie, E. Néron, marquis de Courcy, comte de Calonne, Cornélis de Witt, Le Breton, etc.

La séance ouverte, M. de Vogüé a prononcé un discours qui a été souligné à plusieurs reprise par d'unanimes applaudissements.

Après l'exposé des travaux de la société depuis la session de 1899 par M. Oylies, secrétaire général et celui de la situation financière par M. de Monplanet, trésorier, la séance a ét élevée.

HOMMAGE AU PRESIDENT KRUGER

Paris, 26 juin. — Ce matin, au pavillon de la République sud-africaine, au Trocadéro, le prince Léon Galitzine a fait déposer devant le buste du président Krüger une couronne en agent ciselé, portant l'inscription suivante :

« Au représentant d'un petit peuple et d'une grande idée, hommage d'admiration du prince Galitzine. »

Le délégué de la République sud-africaine à l'Exposition Universelle de 1900, aussitôt qu'il eut appris l'hommage rendu au président Kruger, a adressé à Moscou un télégramme de remerciement au prince Galitzine.

MUTINERIE D'ELEVES

Alger, 26 juin. — Des élèves de la première division de l'Ecole des arts et métiers ayant molesté un camarade dont ils croyaient avoir à se plaindre à la suite d'une délation commise, le Conseil d'administration a expulsé un major et un fourrier.

La division vient d'envoyer sa démission collective et s'est mutinée. La police occupe l'école. Le ministre a été avisé.

TROUBLES GREVISTES AU HAVRE

Le Havre, 26 juin. — Ce matin, les grévistes terrassiers, au nombre de plusieurs centaines, ont parcouru plusieurs chantiers de construction, notamment dans les rues Jeanne-d'arc et Frédéric-Bellenger, où ils ont brisé les brouettes, pelles, pioches, et ont emmené les ouvriers avec eux.

Dans la rue de la Courte-Côte, les grévistes ont envahi les chantiers d'une autre entreprise et ont mis en fuite, tous les ouvriers qui y travaillaient sous la garde de plusieurs agents de police.

Un chef de chantier, M. Jean Tesson, a été grièvement frappé par les grévistes et n'a dû son salut qu'à la protection de la police.

Les grévistes ont alors brisé les outils de ce chantier pelles, pioches, en se livrant, en outre, à d'autres actes de violences.

VINGT MILLIONS DE FAUX BILLETS

Londres, 26 juin. — Une dépêche de Buenos-Ayres, au « Daily Express » annonce que la police a découvert une bande de faux monnayeurs qui avaient déjà réussi à mettre, en circulation, pour 800.000 livres sterling (20 millions de francs) de faux billets.

UNE EXPLOSION A BARCELONE

Barcelone, 26 juin. — Une explosion s'est produite ce matin dans une fabrique de tissus à San Gervasio, près de Barcelone. Il y aurait de nombreuses victimes.

LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE GUTENBERG A BERLIN

Berlin, 26 juin. — Un brillant cortège historique a eu lieu hier pour la fête destinée à célébrer le centenaire de Gutenberg. Environ 3.000 personnes y ont pris part, et il y avait un millier de chevaux.

Ce cortège représentait la littérature, le commerce, les sciences et les arts du monde entier réunis devant le monument de l'inventeur de l'imprimerie pour lui rendre hommage.

Des groupes de chars historiques représentant l'époque des humanistes de la Hanse, de Shakespeare, les témps modernes, etc., ont défilé devant le monument. Le grand-duc et la princesse royale de Grèce assistaient à cette cérémonie.

BARQUE CAPTUREE PAR UN NAVIRE DE GUERRE ANGLAIS

Lowestoft (comté de Suffolx), 26 juin. — Un navire de guerre anglais a capturé la barque de pêche d'Ostende n. 199, pour avoir pêché dans les eaux anglaises.

CHOSES ET AUTRES

« M. Prudhomme ayant reçu une lettre dont le signataire le priait d'agréer l'assurance de sa considération distinguée, il a terminé sa réponse par cette formule :

« Agréez l'assurance de ma considération encore plus distinguée que la vôtre. »

***

On cause, à mi-voix, au salon, de la ladrerie, de la pingrerie du vieil oncle François, qui sommeille, ou fait semblant, dans son fauteuil à oreillettes :

— Méfiez-vous, dit tout bas quelqu'un ; le vieux crocodile ne dort jamais que d'un œil.

— Par économie, parbleu ! fati un des neveux avec conviction.

LE CONGRÈS DES MINEURS

Paris, 26 juin. — C'est ce matin seulement qu'ont réellement commencé les travaux du congrès international des mineurs, par la discussion de la première question inscrite au programme et présentée par la Miners'Fédération et la France.

Cette question demande la journée légale de huit heures, y compris l'entrée et la sortie des puits et aussi pour les travailleurs de la surface.

M. Bruce, délégué du pays de Galles, défend, le premier, l'aproposition et déclare qu'il faut obtenir cette réforme. Il préconise sur cela l'action politique et l'action syndicale et engage des ouvriers à exiger des candidats aux fonctions électives l'inscription dans leur programme de la journée de huit heures.

M. Cotte, délégué du bassin de la Loire, défend à son tour la proposition. Il déclare qu'il est inhumain d'exiger plus de huit heures de travail d'hommes qui sont fréquemment exposés à la mort.

Il ajoute qu'à la suite des dernières grèves des mineurs de la Loire, les compagnies diminuèrent d'une heure la durée de la journée de travail et que les résultats ont été satisfaisants, la production journalière ayant été la même ; que cette mesure, qui a donné satisfaction aux travailleurs et aux patrons peut donc être encore améliorée et surtout généralisée.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Questions diverses

Le président du Conseil et le ministre des Finances ont rendu compte de l'entrevue qu'ils ont eue, hier, avec la commission du budget et des explications qu'ils lui ont fournies.

Le Conseil s'est occupé de la discussion de crédits supplémentaires de 1899, qui doit venir à la séance d'aujourd'hui.

LES SAPEURS-POMPIERS

Paris, 26 juin. — La commission d'assurance et de prévoyance sociales a adopté, aujourd'hui, une proposition qui lui était soumise et qui tend à créer une caisse d'assurances mutuelles pour tous les sapeurs-pompiers.

Les pompiers blessés et atteints d'une incapacité permanente absolue recevraient une pension de 365 francs. En cas d'incapacité permanente partielle, la pension varierait de 50 à 365 francs et elle serait établie par la commission supérieure créée par décret du 12 juillet 1899. Les veuves des pompiers tués au feu auraient 180 francs de pension et les enfants mineurs de moins de 16 ans, chacun 100 francs.

Pour incapacité temporaire, les pompiers toucheraient 1 fr. 50 par jour de chômage, dont 0 fr. 25 versés par les communes.

Les pompiers ayant 25 ans de service et 65 ans d'âge auraient droit à une pension annuelle de 100 francs et les veuves à une de 10 francs.

Cette proposition a déjà été votée sous la précédente législature, il y a deux ans et demi qu'elle traine devant la commission ; la Chambre la votera aux environs de 1902 pour se faire une utile réclame, elle deviendra caduque, on recommencera sous la prochaine législature et les pompiers continueront d'espérer et les parlementaires de les abuser.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

Paris, 26 juin. — Le XIXe congrès annuel de la Société d'économie sociale s'est ouvert hier soir sous la présidence du comte d'Haussonville. On remarquait auprès de lui M. Nyssens ancien ministre, président d'honneur de la société belge d'économie sociale, M. Necker, président de la société suisse d'économie sociale, M. Stourm, membre de l'Institut, etc, etc.

Le comte d'Haussonville a charmé l'auditoire dans un discours sur la vie de Le Play, et il a été très applaudi lorsqu'il a dit de celui-ci que, le premier aprmi le réformateurs qui ont entrepris de guérir la société contemporaine de ses maux, il a eu le courage de déclarer que, pour un peuple, le bien-être n'est pas tout, que le progrès matériel n'est rien sans le progrès moral, que le second marche souvent à l'inverse du premier, et que le progrès matériel n'est jamais assuré sans un progrès moral correspondant.

Le prix Marie-Jeanne de Chambrun, décerné pour honorer les vertus de famille et l'attachement à l'atelier, a été mérité cette année par un jeune ouvrier, Camille Drapier, qui n'atteindra sa majorité que dans quelques jours mais qui est vraiment le chef de famille depuis sept ans et par son travail fait vivre sa mère veuve et malade, sa sœur cadette et ses deux petits frères.

LES SCANDALES DE REIMS & DE SOISSONS
Une interpellation de M. de Baudry d'Asson

Paris, 26 juin. — M. de Baudry d'Asson a déposé, sur le bureau de la Chambre, la demande d'interpellation suivante : « Je demande à interpeller le ministre de l'Intérieur et des Cultes, sur les scandales auxquels les édiles socialistes de St-Vallier, après ceux de Reims, de Rochefort et de Roubaix, viennent de se livrer, en abattant les croix qu'ils étaient, paraît-il, dans l'intention de vendre ensuite aux enchères publiques.

« Mon interpellation portera aussi sur l'attentat sacrilège qui s'est produit, ces jours-ci, lors des processions de la Fête-Dieu dans plusieurs villes de France, notamment à Soissons, où sa Grandeur, Mgr de Ramecourt, portait le Très-Saint-Sacrement. »

M. de Baudry d'Asson demandera la discussion immédiate. Il entend déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, flétrissant les abatteurs de croix, et protestant énergiquement contre les actes sacrilèges qui se sont produits dans certaines villes de France pendant les processions de la Fête-Dieu, passe à l'ordre du jour. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 26 juin 1900

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel.

La crise du tissage des soies pures

La Chambre inscrit, à la suite de l'ordre du jour de vendredi, une interpellation de M. Morel, sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour mettre un terme à la crise intense du tissage des soies pures.

La Chambre adopte, après urgence déclarée, un projet de loi portant prorogation des encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.

Crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi : 1o portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1899, 2o ouverture de crédits au titre des budgets annexes.

M. Massabuau se plaint des dépassements de crédits qui sont devenus une règle ; c'est l'absence du contrôle financier du Parlement qui en est cause.

L'orateur entre dans de longues considérations historiques, recherche ce que fut le contrôle financier sous l'ancien régime.

Le vice actuel, M. Waldeck-Rousseau lui-même l'a signalé à une autre époque, c'est la confusion des pouvoirs, c'est l'arbitraire, c'est l'anarchie gouvernementale et parlementaire.

M. Brisson a déposé, jadis, une proposition de loi organisant le contrôle parlementaire ; je dépose une proposition de résolution tendant à la création d'une commission de contrôle.

Le ministre des finances. — Le contrôle parlementaire est déjà très étendu. Le Parlement ne peut s'ingérer dans l'administration même des finances.

Les crédits sont adoptés par 442 voix contre 58.

Questions diverses

La Chambre adopte successivement, après urgence déclarée : 1° Un projet de loi concernant le remboursement anticipé de la part contributive de l'Etat dans les prêts scolaires ; 2° Un projet de loi ouvrant, sur l'exercice 1900, au ministre des finances, des crédits d'inscription et de paiement pour le service des pensions civiles. Ce dernier est adopté, à l'unanimité de 526 votants.

La Chambre adopte, à l'unanimité de 519 votants, après urgence déclarée, le projet de loi concernant les droits sur les formalités hypothécaires.

LA DÉFENSE MARITIME ET COLONIALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à l'augmentation de la flotte.

M. Lemoigne, rapporteur, répond aux critiques formulées par M. Lockroy et par M. Pelletan. Il défend l'œuvre de la commission. Elle a réduit le crédit des torpilleurs, parce qu'il ne lui a pas semblé que leur rôle fût appelé à s'accroître. Toutes les puissances ont renoncé, à peu près, aux torpilleurs d'escadre ; par contre, elle a appuyé la construction des contre-torpilleurs. (Très bien, très bien.) Toutes les puissances reviennent aux gros cuirassés.

La commission a cru qu'il fallait s'inspirer de cet exemple pour ne pas excéder les ressources normales du budget. Le Gouvernement voulait réduire la dotation annuelle des constructions neuves, la commission a repoussé cette proposition, mais elle n'a pas cru pouvoir aller jusqu'à réclamer un emprunt. (Très bien, très bien.)

Elle avait proposé d'établir un compte spécial, qui aurait été alimenté par une indemnité de 105 millions pour la construction de la flottille ; le ministre des finances a jugé cette création impossible, mais chaque fois qu'on le croira nécessaire on fera un sacrifice de plus. (Applaudissements.)

M. Pelletan critique le projet qui est celui de la vieille marine, création des navires monstres, sacrifice de la vitesse. Ce projet peut être funeste.

INCIDENT

La jeune marine a été tuée, l'autre jour, par M. Chautemps ; il nous a fait un cours complet sur les explosifs.

M. Chautemps. — Il n'y a pas que vous de compétent ici ; vous n'êtes pas plus marin que moi (rires), mais, en revanche, vous avez été artilleur avant moi (nouveaux rires). Il y a quelques années, vous avez jeté un cri d'alarme.

M. Pelletan. — Vous voulez sans doute faire allusion à une campagne de M. Clémenceau à laquelle j'étais étranger.

M. Chautemps. — Non il s'agit de vos propres articles sur les explosifs ; vous disiez alors que notre artillerie était inférieure à celle des autres nations et vous me traitiez de criminel, parce que je soutenais l'opinion contraire. Je n'ai jamais dit, moi, ce que vous avez écrit. Vous avez dû, depuis, reconnaître vos erreurs.

M. Pelletan, furieux. — Je prie qu'on me laisse poursuivre et qu'on renonce à ces attaques personnelles.

M. Chautemps. — C'est vous qui avez commencé en me traitant de criminel.

Cet incident amuse un moment la Chambre.

M. Pelletan bat en retraite et reprend sa discussion. Il préconise un système qui consisterait à faire porter tout l'effort sur la construction d'un petit nombre de navires que l'on terminerait en trois ans. De cette façon, on aurait en 9 ans, le même nombre de navires, mais on les aurait plus tôt, et on réserverait l'avenir pour le cas où des découvertes se produiraient. (Très bien, très bien.) Si la guerre éclate avant cinq ans, il n'y aura pas un centime des millions qu'on propose d'engager qui produira un effet utile.

L'orateur combat le système qui donne la préférence aux grands cuirassés. On a toujours l'Angleterre en vue, dit-il, mais, quoi qu'on fasse, elle aura toujours deux fois plus de navires que nous ; elle n'a pas les mêmes charges militaires.

M. Millevoye. — Ça va venir pour elle.

M. Pelletan. — Elle n'a plus de ressources.

M. Millevoye. — Elle n'a pas des équipages inépuisables.

M. Pelletan. — Vous reprenez le programme de Napoléon. C'est le programme de Trafalgar (mouvement) ; on a créé, dernièrement, un type de croiseurs rapides, qui a donné satisfaction à tout le monde : « le Guichen ». Pourquoi y renonce-t-on ?

M. Chautemps. — Vous n'êtes pas heureux dans le choix de vos exemples ; « le Guichen » est nul.

M. Aimond. — Il n'a aucune valeur militaire. C'est un paquebot. (Sensation.)

M. Pelletan. — J'espère que M. le ministre ne partage pas une opinion aussi sévère.

Le ministre de la marine. — Sans me prononcer sur la valeur du « Guichen », je dirais que les croiseurs protégés sont condamnés dans toutes les marines ; d'abord parce qu'il ne sont pas suffisamment protégés ; ensuite, parce qu'on ne peut les armer assez fortement. (Mouvements divers.)

M. Pelletan. — Ce ne sont pas les cuirassés de 15.000 tonnes qu'on enverra au loin protéger nos colonies ; ce sont des flottilles qu'il nous faut.

L'orateur fait l'apologie du sous-marin ; l'Angleterre repousse l'invention de Fulton, elle a raison, car le sous-marin c'est la fin de la suprématie de l'Angleterre. (Applaudissements.) Il faut donc en construire et le plus vite possible.

Le ministre de marine. — Tous les efforts sont faits dans des conditions qu'il m'est impossible d'indiquer.

M. Pelletan se défie de la force d'inertie de la marine ; il faudra qu'elle accueille mieux les inventions et encourage les inventeurs, au lieu de leur susciter des difficultés.

L'amiral Rieunier. — C'est moi qui ait fait construire le second sous-marin.

M. Pelletan. — le Parlement doit donner tous les millions dont il dispose aux forces vives et à l'esprit de progrès (applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi deux heures. La séance est levée à 6 heures 40.

SÉNAT

Séance du mardi 26 juin 1900.

La séance est ouverte à deux heures dix minutes, sous la présidence de M. de Verninac, vice-président.

Les infanticides

On procède au tirage au sort des bureaux. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de M. Félix Martin, modifiant les articles 301 et 302 du code pénal sur l'infanticide.

M. Félix Martin, rapporteur, expose l'économie de sa proposition.

M. Savary développe un contre-projet.

M. Aucoin rappelle qu'il avait soutenu un système analogue au contre-projet de M. Savary, mais, pour ne pas retarder la discussion, il ajourne son contre-projet jusqu'à la seconde délibération.

M. Monis, Garde des Sceaux se rallie au système de la commission.

Le Sénat consulté sur la position de la question, décide qu'il examinera d'abord le texte de la commission.

La nouvelle rédaction de l'article 300 du code pénal proposée par la commission ainsi conçue : « Est qualifié d'infanticide le meurtre d'un enfant nouveau-né par sa mère » est adoptée.

La rédaction nouvelle proposée par M. Savary pour l'article 302, n'est pas adoptée.

Le Sénat adopte les modifications proposées par la commission pour les articles 302 et 304, lesquelles suppriment le mot « infanticide » à l'article 302, et ajoutent à l'article 304 : « Toutefois l'infanticide comportera la peine des travaux forcés à temps, et, en cas de préméditation, celle des travaux forcés à perpétuité. »

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet qui ouvre, sur l'exercice 1900, des crédits pour secourir les victimes des sinistres survenus en France et aux Colonies, fin 1899 et commencement 1900.

A une question de M. le comte de Blois, M. Waldeck-Rousseau répond que le département de Maine-et-Loire ne sera pas moins bien traité que les autres, dans la répartition des crédits prévus.

M. Riou propose de confier à la commission de répartitions, la répartition des crédits, et demande si les pêcheurs du Morbihan profiteront de la distribution des secours, bien qu'ils ne ressortissent pas au Ministère de l'Intérieur. Il regrette aussi qu'un monument historique du Morbihan qui, étant classé, ne peut être réparé par le conseil général, ne soit pas prévu dans le projet.

MM. Leydet et Maxime Lecomte disent que le sort d'un monument n'a rien à voir avec le projet.

M. Waldeck-Rousseau déclare que le projet n'a en vue que les personnes, que la répartition se fera par les soins de commissions nommées par les préfets, et qu'elle sera équitable.

Le projet est voté à l'unanimité de 266 votants.

Caisses d'assurance mutuelle agricole

Le Sénat adopte, urgence déclarée, la proposition relative à la constitution des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles, après un échange d'observations entre M. Antoine Perrier et M. Mir rapporteur, l'un espérant, et l'autre promettant que des caisses assureront aussi contre l'incendie.

LES CONDITIONS PRIVÉES

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition interdisant la création de conditions privées en concurrence avec les conditions publiques antérieurement établies. L'urgence est déclarée.

M. Fougeirol. — Le conditionnement a une grande importance pour les acheteurs et les vendeurs de certaines matières, particulièrement de la soie et de la laine qui sont très hygrométriques. Il en a encore une très grande au point de vue des contrats d'ouvraison. Jusqu'ici, la constatation des conditionnements s'est faite à la fois par des bureau xpublics et des bureaux privés, mais, partout et toujours les bureaux publics ont tendu à évincer les bureaux privés parce que la concurrence de ces derniers diminua fortement leurs revenus et par suite leurs ressources dont les Chambres de Commerce disposent dans l'intérêt de leur région.

En fait, les bureaux privés n'ont pas eu de peine à se maintenir, mais ils n'y ont réussi que dans les localités et les régions où n'existe pas le bureau public. Toutefois, aucune réglementaion n'a tprohibé jusqu'ici la coexistence d'un bureau public et d'un bureau privé dans la même circonscription. Ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est d'étiqueter par la loi cette prohibition qui n'existe pas. En d'autres termes, on vous propose d'instituer un monopole au profit des bureaux publics existants, en attendant qu'on établisse, un peu plus tard, le monopole absolu de ces sortes de bureaux. Je viens, moi, plaider devant le Sénat la cause de la liberté. Je viens lui demander d'écarter la loi et de laisser s'exercer la libre consurrence des bureaux publics et des bureaux privés.

M. Edouard Millaud. — Il est fâcheux que vous ne soyes pas aussi libéral en matière d'échanges internationaux.

M. Fougeirol. — Je défends la liberté pour le commerce intérieur ; je suis au contraire pour la pro-